

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

-
-

Procès verbal

Le mardi 08 juillet 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Valérie BOUIN, Maire.

-

Secrétaire de la séance : madame Annie FONTAINE

Présents : VALERIE BOUIN, GHISLAIN GUYON, Brigitte PARISIS, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU, MARIE CHEPTOU, Jacques MOTARD, CHRISTINE LAVEAU, Jacques BOULLENGER

Représentés : Jean AGEORGES par Ghislain GUYON, Ghislaine MOREAU par Valérie BOUIN

Absents et excusés : Marie-Hélène LAMAMY

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil du 14 mai 2025
- Informations et décisions du maire

- Programmation SIEIL 2026
- Dissimulation des réseaux aériens rue du moulin Moreau
- Attribution du marché de restauration scolaire
- Modification des tarifs du restaurant scolaire
- Modification du règlement intérieur de la salle Madeleine GUILLEMOT
- SIEIL : convention de mandat relative à l'organisation de la procédure d'Appel à l'Initiative privée pour le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

- Compte rendus des EPCI
- Questions diverses
- Après conseil

Nomination du secrétaire de séance : Madame Annie FONTAINE est nommée secrétaire de séance

Approbation du PV du Conseil du 14 mai 2025 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Informations et décisions du Maire :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'assainissement, mutualisé avec plusieurs communes du territoire, est lancée
- Des projecteurs supplémentaires pour éclairer le stade ont été achetés pour un montant HT de 3741.31€
- Nous avons reçu les notifications des subventions sollicitées en 2025 : 53 476€ pour la FDSR et 145 007€ pour la DETR
- Nous avons reçu les notifications pour la subvention FAL demandée en 2025 : 400€
- Nous avons perçu le règlement de la subvention ADEME : 3867€
- Un nouvel arrêt de car pour les collégiens sera mis en place dès la rentrée 2025-2026, au niveau du parking de l'école.

*République française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE CHARENTILLY*

Séance du 08 juillet 2025

Date de la convocation: 02/07/2025

Membres en exercice : 15
L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Valerie BOUIN, Mairie (Salle du Conseil) 37390 CHARENTILLY

Présents : 12
Présents : Valerie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU, Marie CHEPTOU, Jacques MOTARD, Christine LAVEAU, Jacques BOULLENGER

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
Représentés : Jean AGEORGES par Ghislain GUYON, Ghislaine MOREAU par Valerie BOUIN

Excusés :

Absents : Marie-Hélène LAMAMY

Secrétaire de séance : Annie FONTAINE

DE_2025_027 - Objet : programmation SIEIL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Madame le Maire expose :

- Qu'il est proposé l'extension du réseau au futur pôle de centralité rue du Clos Faroux à Charentilly (37390)
- Qu'il est proposé le renouvellement de la demande de dissimulation de la rue du moulin Moreau (du N°1 au n° 15), à Charentilly (37390)
- Qu'il est proposé de dissimuler les réseaux aériens au niveau de la rue du moulin Moreau, (du n° 13b au n°33) à Charentilly (37390)
- Que par courrier en date du 12 juin 2025, la commune sollicitait le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) dans le cadre ces projets.
- Que pour préparer au mieux les programmes et démarrer leur exécution en janvier 2026, le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire souhaite connaître l'engagement de la Commune dans le cadre de cette opération de travaux.

Considérant l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de Charentilly

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide

- D'approuver l'extension du réseau au futur pôle de centralité rue du Clos Faroux à Charentilly (37390) en priorité
- D'approuver le renouvellement de la demande de dissimulation de la rue du moulin Moreau (du N°1 au n° 15), à Charentilly (37390) pour la programmation
- De confier la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil d'effacement et de renforcement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, de télécommunication et d'éclairage public au SIEIL.

- De demander l'inscription de ces opérations auprès de la Commission de programmation des travaux d'électricité du Syndicat d'Energie d'Indre-et-Loire.
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer les actes nécessaires à cette décision,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 07 / 20 25
et publié ou notifié
le 11 / 07 / 20 25

Le Maire,
Valérie BOUIN



Le Secrétaire de séance,
Annie FONTAINE

La présente délibération sera transmise à la Préfecture d'Indre-et-Loire, affichée sur le site de la mairie et dans le hall de la mairie et publiée au recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune

République française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE CHARENTILLY

Séance du 08 juillet 2025

Date de la convocation: 02/07/2025

Membres en exercice :
15
L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Valerie BOUIN, Mairie (Salle du Conseil) 37390 CHARENTILLY

Présents : 12
Votants : 14
Présents : Valerie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU, Marie CHEPTOU, Jacques MOTARD, Christine LAVEAU, Jacques BOULLENGER

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
Représentés : Jean AGEORGES par Ghislain GUYON, Ghislaine MOREAU par Valerie BOUIN

Excusés :

Absents : Marie-Hélène LAMAMY

Secrétaire de séance : Annie FONTAINE

DE_2025_028 - Objet : Dissimulation des réseaux aériens rue du Moulin Moreau

OBJET : Dissimulation des réseaux aériens dans la rue du Moulin Moreau située sur la commune de Charentilly

Madame le Maire, informe l'Assemblée de la nécessité de dissimuler les réseaux aériens de la rue du Moulin Moreau, du N°1 au N°15, dans le cadre de l'aménagement de la voirie

Par courrier en date du 30 mai 2024, la commune de Charentilly sollicitait le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour cette dissimulation.

Pour des raisons de simplification de la coordination des travaux, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication aériens au SIEIL pour la durée des travaux.

La part communale pour la dissimulation des réseaux a été estimée par le SIEIL à 38 259.15€ et pour le réseau d'éclairage public à 16 547.13€, soit un total de 54 806.28€. Le réseau de distribution publique d'énergie électrique est pris en charge à 100% par le SIEIL, il n'y a aucun reste à charge pour la commune.

Par ailleurs, le fonds de concours sur réseau de télécommunication permettra d'inscrire 3 303.36€ en recettes pour la commune de Charentilly, si bien que le coût restant à charge de la commune serait de 51 502.92€

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce coût estimatif en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE les travaux de dissimulation des réseaux dans la rue du Moulin Moreau du n°1 au N°15, située sur la commune de Charentilly (37390) ;

DECIDE de transférer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux au SIEIL pour la durée des travaux ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant :
– à signer les conventions et actes nécessaires à cette décision.
– à solliciter auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions et fonds de concours correspondants et à signer les actes nécessaires à cette décision,

S'ENGAGE à payer le reste à charge estimé à 51 502.92€

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 07 / 2025
et publié ou notifié
le 11 / 07 / 2025

Le Maire,
Valérie BOUIN



Le Secrétaire de séance,
Annie FONTAINE

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Annie Fontaine, the secretary of the meeting.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture d'Indre-et-Loire, affichée sur le site de la mairie et dans le hall de la mairie et publiée au recueil des actes administratifs règlementaires de la Commune

République française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE CHARENTILLY

Séance du 08 juillet 2025

Date de la convocation: 02/07/2025

Membres en exercice : 15
L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Valerie BOUIN, Mairie (Salle du Conseil) 37390 CHARENTILLY

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Valerie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU, Marie CHEPTOU, Jacques MOTARD, Christine LAVEAU, Jacques BOULLENGER

Représentés : Jean AGEORGES par Ghislain GUYON, Ghislaine MOREAU par Valerie BOUIN

Excusés :

Absents : Marie-Hélène LAMAMY

Secrétaire de séance : Annie FONTAINE

DE_2025_029 - Objet : Attribution du marché de restauration scolaire

Madame le Maire rappelle que lors de la séance de conseil en date du 08 avril 2025, il a été décidé de lancer un marché public de prestation de services de restauration scolaire. En effet, le contrat de prestation de restauration avec la société VALEURS CULINAIRES prendra fin au 31 août 2025.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 juin pour procéder à l'ouverture des plis et à analyser les offres reçues.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 juillet 2025 pour procéder à l'analyse finale après questions complémentaires.

Vu la parution référence S-PA-26208 du 14 mai 2025 auprès de la rubrique et de la plateforme des annonces légales communication du journal La Nouvelle République département d'Indre et Loire, concernant une prestation de services de restauration scolaire : préparation sur place et distribution des repas aux enfants de l'école communale maternelle et élémentaire ;

Vu le règlement de consultation du marché public de services de restauration scolaire ;

Vu l'analyse finale de la Commission d'Appel d'Offres en date du 8 juillet 2025 ;

Madame le Maire expose :

- Qu'il a été enregistré 1 candidature telle que suit :
 - VALEURS CULINAIRES
- Que le choix de la Commission d'Appel d'Offres est le suivant :

Critère n°1 :

Valeur Technique 50% : 20% pour les denrées, 20% pour les menus et 10% pour les animations

**Critère n° 1 dont
20% pour les**

**VALEURS
CULINAIRES**

denrées	
Note attribuée	15
Classement	1

Critère n° 1 dont 20% pour les menus	VALEURS CULINAIRES
Note attribuée	19
Classement	1

Critère n° 1 dont 10% pour les animations	VALEURS CULINAIRES
Note attribuée	10
Classement	1

- Critère n°2 :
Prix des prestations : 50%

Critère n° 2	VALEURS CULINAIRES
Note attribuée	40
Classement	1

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer au candidat la note suivante :

	VALEURS CULINAIRES
Critère n°1	44
Critère n°2	40
TOTAL	84

Classement	1
-------------------	----------

- Qu'après analyse de la proposition ci-dessus, la société **VALEURS CULINAIRES** satisfait aux critères de sélection de la Commission d'appel d'offres
- Qu'il est proposé de valider le choix fait par la Commission d'Appel d'Offres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE ET VALIDE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché public de prestations de services de restauration scolaire : préparation sur place et distribution des repas aux enfants de l'école communale maternelle et élémentaire à la société **VALEURS CULINAIRES** domiciliée ZA des deux croix, 3 rue Oscar Niemeyer, 37230 FONDETTES;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 07 / 20 25
et publié ou notifié
le 11 / 07 / 20 25

Le Maire,
Valérie BOUIN



Le Secrétaire de séance,
Annie FONTAINE



La présente délibération sera transmise à la Préfecture d'Indre-et-Loire, affichée sur le site de la mairie et dans le hall de la mairie et publiée au recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune

République française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE CHARENTILLY

Séance du 08 juillet 2025

Date de la convocation: 02/07/2025

Membres en exercice :
15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Valerie BOUIN, Mairie (Salle du Conseil) 37390 CHARENTILLY

Présents : Valerie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU, Marie CHEPTOU, Jacques MOTARD, Christine LAVEAU, Jacques BOULLENGER

Représentés : Jean AGEORGES par Ghislain GUYON, Ghislaine MOREAU par Valerie BOUIN

Excusés :

Absents : Marie-Hélène LAMAMY

Secrétaire de séance : Annie FONTAINE

DE_2025_030 - Objet : Modification des tarifs du restaurant scolaire

Madame le Maire présente l'augmentation proposée aux membres du conseil municipal telle que suit :

Restauration scolaire

Catégories	Pour mémoire tarif année 2024-2025	Nouveau tarif	Forfait mensuel
Repas en maternelle	4.46€ forfait mensuel 61.10€	4.68€	64.12€
Repas en élémentaire	4.57€ forfait mensuel 62.61€	4.80€	65.76€
Repas adulte	5.90€ forfait mensuel 81.93€	6.20€	84.94€
Repas occasionnel enfant	5.87€	6.16€	/
Repas occasionnel adulte	7.33€	7.70€	/

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le tableau ci-dessus proposant les révisions des tarifs restauration scolaire à compter du 01/09/2025 et ce pour l'année scolaire 2025-2026,

Considérant que dans un contexte économique et social contraint, la commune de Charentilly entend ajuster la hausse nécessaire des tarifs destinée à permettre une diminution du reste à charge pour la collectivité, de s'adapter à l'évolution des coûts du service et de pouvoir maintenir des prestations de qualité

Considérant la révision des prix de la prestation de la société Valeurs Culinaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **Fixe les tarifs de la restauration scolaire comme inscrits ci-dessus ;**
- **Décide que les tarifs inscrits ci-dessus entreront en vigueur au 01/09/2025 et ce pour toute l'année scolaire 2025-2026 ;**
- **Autorise madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 07 / 2025
et publié ou notifié
le 11 / 07 / 2025

Le Maire,
Valérie BOUIN



Le Secrétaire de séance,
Annie FONTAINE



La présente délibération sera transmise à la Préfecture d'Indre-et-Loire, affichée sur le site de la mairie et dans le hall de la mairie et publiée au recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune

République française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE CHARENTILLY

Séance du 08 juillet 2025

Date de la convocation: 02/07/2025

Membres en exercice :
15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Valerie BOUIN, Mairie (Salle du Conseil) 37390 CHARENTILLY

Présents : Valerie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU, Marie CHEPTOU, Jacques MOTARD, Christine LAVEAU, Jacques BOULLENGER

Représentés : Jean AGEORGES par Ghislain GUYON, Ghislaine MOREAU par Valerie BOUIN

Excusés :

Absents : Marie-Hélène LAMAMY

Secrétaire de séance : Annie FONTAINE

DE_2025_031 - Objet : Modification du règlement intérieur de la salle Madeleine GUILLEMOT

Madame le Maire expose qu'il convient d'adapter le règlement de location de la salle Madeleine Guillemot en tenant compte des dispositions réglementaires de sécurité des personnes en situation de handicap et de la capacité d'accueil de la salle.

Considérant par ailleurs que des précisions doivent être apportées quant aux modalités de dépôt des chèques de caution

Il convient d'apporter des modifications au règlement de location de la salle Madeleine Guillemot. Ces modifications sont présentées dans le règlement en annexe.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- approuve la modification du règlement de location de la salle Madeleine Guillemot tel que présentée en annexe
- Fixe la mise en œuvre dudit règlement à la date du 08 juillet 2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11/07/2025
et publié ou notifié
le 11/07/2025

Le Maire,
Valérie BOUIN



Le Secrétaire de séance,
Annie FONTAINE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Annie'.

République française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE CHARENTILLY

Séance du 08 juillet 2025

Date de la convocation: 02/07/2025

Membres en exercice :

15

L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Valerie BOUIN, Mairie (Salle du Conseil) 37390 CHARENTILLY

Présents : 12

Présents : Valerie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Muriel CHERUAU, Marc RUE, Annie FONTAINE, Guillaume DUBOIS, Quentin BONVALLET-DAMOISEAU, Marie CHEPTOU, Jacques MOTARD, Christine LAVEAU, Jacques BOULLENGER

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Jean AGEORGES par Ghislain GUYON, Ghislaine MOREAU par Valerie BOUIN

Excusés :

Absents : Marie-Hélène LAMAMY

Secrétaire de séance : Annie FONTAINE

DE_2025_032 - Objet : SIEIL : convention de mandat relative à l'organisation de la procédure d'appel à l'initiative privée pour le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Validation d'une Convention de mandat relative à l'organisation de la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, au SIEIL.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire (SIEIL) a établi, en concertation avec les principaux acteurs du territoire, un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE).

Ce schéma directeur, créé par la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, a pour objet de définir les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.

Le schéma finalisé a été soumis à l'approbation du Comité syndical le 12 décembre 2023, puis transmis pour validation à la préfecture qui a prononcé un avis favorable sur ce document le 18 janvier dernier.

Une des principales actions mises en avant par le SDIRVE concerne le lancement d'un Appel à Initiative Privée (AIP) sur le domaine public afin d'assurer une dynamique d'équipement du territoire à moyenne échéance et un maillage des bornes rationnel, en termes de localisation et de puissance.

Cette procédure d'AIP, définie par l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, impose une publicité et une mise en concurrence en matière d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le SIEIL propose que cette AIP soit mutualisé à l'échelle de notre département et qu'il soit autorisé à lancer cette procédure au nom et pour le compte de ses collectivités membres.

En effet, cette procédure complexe est importante pour le développement de l'électromobilité dans notre département, elle donnera lieu à l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public d'une durée de 17 ans à partir de la notification d'attribution de l'AIP, les deux premières années étant consacrées au déploiement des bornes et les quinze suivantes à leur exploitation et leur maintenance.

Au terme de cette procédure, une convention d'occupation du domaine public sera signée avec chacune des collectivités identifiées par l'opérateur et intéressées par l'implantation de bornes de recharge sur le domaine public.

Les missions confiées au SIEIL incluent :

- La rédaction des éléments nécessaires à la mise en concurrence, notamment les avis de publicité et le dossier de consultation des candidats (règlement de consultation, projet de convention d'occupation du domaine public, etc...) ;
- La réalisation des opérations de publicité de la procédure d'attribution ;
- La mise à disposition gratuite du dossier de consultation auprès des candidats ;
- Le suivi des questions/réponses posées par les candidats ;
- La réception des candidatures et des propositions ;
- L'organisation de l'ensemble des opérations d'analyse des candidatures et des propositions ;
- La rédaction des rapports d'analyse des candidatures et des propositions ;
- La sélection des candidatures et des propositions ;
- Le cas échéant, l'organisation des négociations avec les candidats ;
- La rédaction d'un rapport d'analyse des propositions finales avec classement des propositions au regard des critères définis par le règlement de consultation, afin que vous puissiez émettre un avis sur l'attribution de l'AIP sur votre territoire ;
- L'information des candidats non retenus et de l'attributaire ;
- La mise au point de la convention d'occupation du domaine public ;
- L'envoi de la convention d'occupation du domaine public pour signature par la commune ;
- La publication de l'avis d'attribution.

Cette mission exercée par le SIEIL en tant que Mandataire ne donnera pas lieu à rémunération.

Madame le maire rappelle, conformément aux articles L. 2125-1 et suivants du CGPPP, que l'occupation domaniale donnera lieu au paiement d'une redevance au profit de la collectivité en fonction des espaces occupés dont elle assure la gestion, tenant compte des avantages de toute nature procurés par l'occupation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, après avoir entendu les explications de Madame le Maire

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

- **Vu le schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) approuvé le 18 janvier 2025,**
- **Considère** les préconisations du SDIRVE de lancer un appel à initiative privée (AIP) après son approbation par les instances préfectorales,
- **Considère** la mission exercée par le SIEIL en tant que Mandataire ne donnant pas lieu à rémunération,
- **Considère** que l'occupation domaniale donnant lieu au paiement d'une redevance au profit de la commune en fonction des espaces occupés,
- **Précise** que la commune donne mandat au SIEIL pour organiser la procédure d'Appel à Initiative Privée pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables,
- **Précise** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIEIL pour information du Comité syndical.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 / 07 / 2025
et publié ou notifié
le 11 / 07 / 2025

Le Maire,
Valérie BOUIN



Le Secrétaire de séance,
Annie FONTAINE



La présente délibération sera transmise à la Préfecture d'Indre-et-Loire, affichée sur le site de la mairie et dans le hall de la mairie et publiée au recueil des actes administratifs réglementaires de la Commune



Compte rendu des EPCI : pas de réunion d'EPCI

Questions diverses :

- Réunion entre Madame le Maire, Madame Brigitte PARISIS et Madame LEMARIÉ le 07 juillet 2025, concernant les travaux divers à réaliser, ainsi que divers points pour la rentrée 2025-2026. Le problème de chaleur dans les classes a été soulevé. Il est proposé de laisser pousser les haies pour ombrager les classes.
La piscine sera autorisée dès le CP
L'effectif de l'école est stable
- Une opération PATA est-elle prévue dans les mois à venir ?
- Une attention doit être portée à la vente d'alcool aux mineurs et aux personnes alcoolisées lors des manifestations des associations

Date du prochain Conseil : courant août, date à déterminer

Fin de la séance : 20h15